

Date de dépôt : 17 décembre 2014

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Pierre Weiss : Le Conseil d'Etat peut-il nous préciser le coût de la grève des TPG du 26 novembre 2014 ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 5 décembre 2014, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Le Conseil d'Etat peut-il nous préciser le coût de la grève des TPG du 26 novembre 2014 ?

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

L'impact financier négatif net de la grève du 26 novembre 2014 pour les TPG est estimé à 140 000 F.

Pour parvenir à ce montant, les TPG ont considéré les éléments suivants :

- Un manque à gagner sur les produits de transports estimé à 390 000 F, qui tient compte des ventes de billets potentiellement non réalisées (-130 000 F) et d'une perte sur les abonnements (-250 000 F), suite à la décision des TPG de prolonger d'une journée la validité de tous les abonnements en cours. Cette somme inclut également 10 000 F de perte concernant les contrôles des titres de transport et les constats y relatifs;
- un gain réalisé sur les charges variables estimé à 80 000 F, étant donné qu'aucun véhicule des TPG n'a circulé ce jour-là. Les charges variables concernent le carburant et l'énergie de traction à hauteur de 30 000 F et les frais de maintenance proportionnels aux kilomètres non effectués à hauteur de 50 000 F;
- un gain sur les frais de personnel, estimé à 170 000 F, par le biais d'une retenue sur la prime de fidélité des personnes s'étant déclarées grévistes qui sera effective lors des versements salariaux du mois de juin 2015.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP